



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE D'ARGENTEUIL

Bureau de l'action administrative
et des relations avec les collectivités
territoriales

ARRETE N° 2023 - 1772

Portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LE PLESSIS BOUCHARD

LE PRÉFET DU VAL D'OISE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Électoral et notamment ses articles L 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret présidentiel du 9 mars 2022 portant nomination de Monsieur Philippe COURT en qualité de préfet du Val d'Oise ;

VU le décret présidentiel du 25 août 2023 portant nomination de Monsieur Cyril ALAVOINE en qualité de sous-préfet de l'arrondissement d'ARGENTEUIL ;

VU l'arrêté préfectoral N° 23-052 du 20 septembre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Cyril ALAVOINE, sous-préfet de l'arrondissement d'ARGENTEUIL

VU la circulaire ministérielle NOR INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2019-13 du 21 décembre 2018 portant sur la désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sur la commune du PLESSIS BOUCHARD ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, pour la commune du PLESSIS BOUCHARD, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

SUR proposition de Monsieur le maire de la commune du PLESSIS BOUCHARD

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, en qualité de membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune du PLESSIS BOUCHARD :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal :

Monsieur Serge DENIS
Monsieur Patrice MERIEN
Madame Alice ETTAOUIR

Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal :

Monsieur Luigi NOCERA
Madame Tiphaine GALTAYRIE

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de sa signature.

ARTICLE 3 : Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture d'ARGENTEUIL et Monsieur le maire de la commune du PLESSIS BOUCHARD sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise.

Fait à ARGENTEUIL , le 7 mai 2023

Pour le préfet, et par délégation,
Le sous-préfet



Cyril ALAVOINE